

## **QUAI DEZOUMS – ENQUETE PUBLIQUE**

**Observations émises par voie électronique le 22/02/2017 :**

**– Monsieur Pierre Content, résident de Port-Vendres**

**Sujet : enquête publique – port de Port-Vendres – Requalification du quai  
Dezoums à l'Anse des Tamarins**

**De : "> Pierre Content (par Internet)" <pierrecontent2@wanadoo.fr>**

**Date : 22/02/2017 11:41**

**Pour : enquetes-publiques.dmmc.dreal-occitanie@developpement-  
durable.gouv.fr**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

En tant que citoyen habitant Port-Vendres depuis 20 ans je trouve inadmissible que notre Maire accepte de porter atteinte à la santé d'une partie de ses concitoyens. C'est pourtant ce qu'il a prévu de faire en acceptant la création du quai Dezoums à l'Anse des Tamarins, situé à seulement une centaine de mètres des habitants du quartier des Tamarins et incluant de plus une caserne de Gendarmerie.

Le scénario à venir est prévisible: du fait de la tramontane, vent dominant sur la Côte vermeille, les cargos à quai vont continuellement rejeter leurs fumées vers ce quartier, polluant toute la zone. Depuis la médiatisation du comptage des microparticules sur les quais de Marseille, les méfaits produits par les moteurs marins sont maintenant connus et répertoriés.

Rien ne peut justifier de polluer les habitants du quartier des Tamarins. D'ailleurs la République a prévu des sanctions en cas de discrimination territoriale.

L'article 225-1 du Code interdit toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe... et **de la particulière vulnérabilité résultant de leur lieu de résidence...**

-

Etant particulièrement attentif au bien être de chacun et pour éviter que mes concitoyens subissent prochainement un nocif "enfumage" je requiers l'annulation du projet de troisième quai.

Pierre Content